

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 26 septembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
20 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le vingt six septembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la chapelle à Lagamas, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. AGUILAR Guy-Charles - M. ASTIE Michel – Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. SANCHEZ Norbert – M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard -

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié

Madame Michèle Fournel est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

91-2005

Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines" : commercialisation de lots

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que le conseil communautaire du 18 juillet 2005 a délibéré favorablement pour l'implantation des entreprises Poujol et Terral sur le Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines", respectivement sur les lots 8 et 11.

Monsieur R. Asensi précise qu'après étude approfondie de ces parcelles, les deux entreprises souhaiteraient changer de lot, afin de satisfaire au mieux leurs exigences d'aménagement de leurs locaux professionnels.

Il est donc demandé au conseil communautaire de voter la modification de commercialisation des lots comme suit :

Société	Activité	Commune d'origine	Lot voté le 12/09/05	Lot proposé au vote du 26/09/05
Daniel POUJOL	Menuiserie ébénisterie	CANET	N°8 1382 m ²	N°4 2 264 m ²
Etablissements TERRAL	Construction de matériel viticole	CANET	N°11 5 988 m ²	N°6 5 566 m ²

Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération n°75-2005 du 18 juillet 2005 concernant l'attribution des lots Terral et Poujol sur le Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines" ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot 4 (2264 m² environ) à l'entreprise Poujol sur la base de 28 € HT/m²
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot 6 (5 566 m² environ) à l'entreprise Terral sur la base de 25 € HT/m²

Fait à Gignac, le septembre 2005

Le Président

Louis Villaret